

<https://www.snetap-fsu.fr/Enseignement-superieur-la-FSU-interpelle-le-Cabinet-du-Ministre.html>



Enseignement supérieur : la FSU interpelle le Cabinet du Ministre

- Les Dossiers - Enseignement supérieur -

Date de mise en ligne : mercredi 5 février 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 23 janvier 2020, la [FSU](#) a rencontré Monsieur Bonaimé - Conseiller du Ministre, en charge de l'enseignement agricole, technique et supérieur, de la recherche - pour un point sur les dossiers de l'enseignement supérieur agricole.

Etaient présent.es pour la [DGER](#), Monsieur Viçon Directeur Général et Madame Baduel Directrice Adjointe en charge de l'Enseignement Supérieur.

Nous avons abordé avec eux :

- la formation des enseignant.es et [CPE](#)
- la réforme des classes prépa et des concours
- la réforme des [BTSA](#)
- les licences professionnelles dans l'[EAP](#)
- la fusion des écoles Agro et Vétô

En introduction, la [FSU](#) a d'abord rappelé sa demande d'une rencontre avec le Ministre sur le sujet de l'Enseignement Supérieur, et à minima son expression devant le [CNESERAAV](#) (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire - instance chargée des questions relatives à l'Enseignement supérieur agricole) afin qu'il présente aux personnels son projet pour l'Enseignement Supérieur Agricole.

La FSU regrette l'absence de dialogue direct avec le ministre compte tenu de l'importance des réformes engagées qui impactent lourdement les personnels.

1 - La formation des enseignant.es et [CPE](#)

SNETAP : Le Ministre de l'Education Nationale vient d'annoncer le report de son projet de réforme de la formation des enseignant-es et CPE. Si nous pouvons nous satisfaire de ce report, il n'enlève rien à la dangerosité du projet initial.

Le Snetap-FSU a rappelé que ce projet, présenté en pleine crise de recrutement des personnels d'éducation et qui remet en cause notamment la place des disciplines dans la formation des enseignant.es, apparaît surtout comme une nouvelle réforme permettant une économie budgétaire. En effet nous craignons la suppression de nombreux postes de fonctionnaires stagiaires et une formation amputée par de nombreux stages en responsabilité.

En proposant "une formation universitaire professionnalisante, articulée autour de stages d'observation ou de pratique accompagnée et de périodes d'alternance", celle-ci s'apparente à un apprentissage.

La FSU a alerté le Conseiller du Ministre sur les risques qu'une telle maquette issue de l'Education Nationale, fait peser avec sur l'avenir de l'ENSFEA.

La FSU demande un travail rapide sur la formation des enseignant.es et CPE, spécifique à l'agriculture, sans attendre les nouvelles propositions de Jean Michel Blanquer, en soulignant que nous avons des spécificités qui nécessite le maintien d'un outil de formation propre à l'enseignement agricole public.

Cabinet : Le Conseiller a d'abord rappelé la nécessité de maintenir au Ministère de l'Agriculture des compétences spécialisées, avec l'ENSFEA notamment. Pour lui il n'y a donc pas de sujet concernant l'avenir de l'Ecole de

formation de Toulouse.

Il y a par contre une problématique concernant l'amélioration du vivier.

Il souhaite que la formation continue prioritaire soit un sujet pour 2020.

2 - La réforme des classes prépa et des concours

3 - La réforme des [BTSA](#)

SNETAP : Le CNESERAAV était réuni quelques heures avant cette rencontre. A l'ordre du jour de cette réunion la [DGER](#) présentait pour avis le projet de nouveau règlement général de l'examen du BTSA.

Ce projet de texte, dans la continuité de l'expérimentation menée depuis 2012, inscrit le BTSA dans un parcours [LMD](#). En effet la DGER permet dorénavant aux établissements qui le souhaitent d'utiliser cette nouvelle modalité pédagogique.

Dans ces conditions il lui était nécessaire de revoir le règlement du BTSA.

Elle en profite également pour rénover les référentiels des 16 options BTSA.

La FSU s'est prononcée contre ce projet de réforme du BTSA et rappelée au Cabinet les raisons de son vote

:

- **la délivrance du diplôme par un examen 100 % [CCF](#),**
- la modification de l'organisation de l'examen,
- le changement des coefficients,
- l'introduction de blocs de compétences,
- la conduite de la formation en semestres
- une note éliminatoire fixé à 5/20
- ...

L'ensemble de ces éléments font perdre le caractère national du diplôme, interroge sur le respect du statut des personnels.

La FSU rappelle que le BTSA est aujourd'hui un diplôme reconnu par les professionnels avec des taux d'insertion et de réussite aux examens excellents. Mais il permet également des poursuites d'études notamment vers les licences professionnelles.

Dans ces conditions la FSU ne comprend pas la nécessité d'une telle transformation de cette formation. Elle s'interroge sur l'objectif réel quand en parallèle à l'Education nationale les IUT abandonne les formations en 2 ans pour délivrer des diplômes en 3 ans.

Cabinet : Pour le Conseiller du Ministre la comparaison avec l'[EN](#) n'est pas pertinente. La valeur actuelle du BTSA ne peut être niée et les professionnels y tiennent. Mais on ne peut ignorer que nous avons des difficultés à remplir les classes.

Il faut donc développer des passerelles pour conforter les parcours.

4 - Licences professionnelles dans l'Enseignement Agricole Public

SNETAP : La FSU a rappelé au Conseiller du Ministre la publication d'un rapport du [CGAAER](#) au mois d'août dernier sur l'état des lieux des licences professionnelles dans l'EA. Dans leur rapport les inspecteurs généraux invitent la DGER à promouvoir les licences pro au sein des lycée agricole.

Quelles suites seront données à ce rapport ?

5 - La fusion des écoles Agro et Vété

SNETAP : Depuis le 1er janvier 2020, la fusion des deux écoles Montpellier Sup Agro et AgroCampus Ouest est actée. Le nouvel établissement est créé sous le nom d'Institut Agro (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement - INRAE). Le premier Conseil d'Administration se réunira le 24 janvier.

Mais si cette première fusion est maintenant effective pour autant la FSU réitère devant le Conseiller du Ministre ses interrogations sur l'intérêt d'un tel projet et ses inquiétudes pour les structures, les formations et les personnels :

- quels moyens à terme ?
- conservation d'une forte autonomie des écoles internes ?
- la bonne conservation des équilibres entre écoles, sites et domaines scientifiques ?

Cabinet : le conseiller du Ministre a indiqué l'importance pour le Ministère de l'Institut Agro qui doit représenter un nouveau modèle d'enseignement-recherche pour accompagner les transitions agro-écologiques, etc.

L'augmentation des moyens est pour l'instant limitée à 3 [ETP](#) + enveloppe de 500kEuros.

Créé en 2017, l'I-Site MUSE à Montpellier réunit 19 établissements, dont SupAgro, afin de créer une université thématique de recherche dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et de la santé.

La fusion des deux établissements de Rennes et Montpellier crée de fortes inquiétudes pour l'I-Site :

- convention d'association avec l'université, validée contre l'avis des élu.es de toutes les instances de SupAgro en 2019 et devenue caduque, doit être délibérée au CA du nouvel Institut Agro dans l'été 2020.
- évaluation définitive de l'I-Site Muse prévue en 2021 : le jury recommande l'intégration de Montpellier SupAgro en tant que composante de l'établissement expérimental de l'Université de Montpellier.

La FSU a demandé au Conseiller du Ministre si les membres de SupAgro pourront avoir le soutien de Ministère dans leur démarche. Les personnels ne souhaitent pas revivre les pressions qu'ils ont subi en 2019.